

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022, approuvé le 20 mars 2023 par le conseil municipal, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

**Population communale effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 4 925 habitants.**

#### Contexte national

L'année 2022 est marquée par l'impact de l'augmentation des prix sur les finances de la collectivité. En effet, selon l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % en 2022.

Cette inflation est due à une forte hausse des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Il est complexe de prévoir le niveau et la durée de cette période d'inflation.

La Banque de France prévoit en 2023, une inflation de 6,0 % en moyenne annuelle, mais avec un profil temporel très différent, c'est-à-dire avec un pic au premier semestre et une décline progressive mais nette, sur le reste de l'année puis des taux autour de 2 % pour 2024.

Ces augmentations de prix mettent sous tension l'évolution des dépenses de la commune.

Toutefois, l'inflation devrait avoir un impact sur la revalorisation annuelle des bases fiscales.

Enfin, la reprise économique amorcée en 2021 semble ralentir, avec une croissance à 2,6% en moyenne annuelle (contre +6,8% en 2021). La Banque de France anticipe un ralentissement encore plus fort en 2023, avec une croissance annuelle moyenne de +1,2%, du fait d'une certaine persistance des chocs macroéconomiques actuels.

Dans ce contexte, l'emploi résisterait globalement assez bien, et le taux de chômage resterait à des niveaux favorables.

Or le rythme de la croissance économique et le niveau d'emploi pèsent, avec un effet retard d'un à deux ans, sur les recettes fiscales de la collectivité. Le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro a enregistré une croissance historique de 5,2 % l'an dernier. Cette progression confirme que l'économie s'est bien rétablie après un effondrement lié à la pandémie de COVID-19.

# 1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 7 237 506,97 € et ne concerne que des opérations réelles**

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2019:

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuations de charges	59 209,37	75 624,54	63 762,54	70 389,87
Produits des services, du domaine	640 458,53	475 657,34	667 328,27	789 818,16
Impôts et taxes	2 496 970,88	2 565 016,60	2 658 559,39	2 797 524,00
Dotations, subventions, participations	1 839 635,19	1 803 716,49	1 830 746,36	3 439 432,70
Autres produits de gestion courante	118 079,35	90 815,26	81 952,82	105 767,28
Produits exceptionnels	8 776,16	404 562,73	50 394,77	68 701,01
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 163 129,48</b>	<b>5 415 392,96</b>	<b>5 352 744,15</b>	<b>7 237 506,97</b>

### ⇒ Evolution des dotations de l'État :

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138.92
2022	4925	169 913	61 222	231 135	46.93

### ⇒ La Compensation Financière Genevoise :

En 2022, la commune a perçu deux versements de CFG, un premier versement au titre du 52ème versement d'un montant de 1 547 603,60 €, puis un second versement au titre du 53ème versement d'un montant de 1 740 163,13 €.

### ⇒ Taux de fiscalité maintenus et inchangés depuis 2008 :

Il est rappelé que la Loi de Finances pour 2021 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

La perte de recettes fiscales résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Le taux de TFPB **communal** (taxe foncière sur les propriétés bâties) correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (9,74%) et du taux départemental 2020 (13,97%), soit **23,71 %**.

Les recettes fiscales de la commune sont donc composées :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires

Le conseil municipal a la possibilité de reconduire ou de faire évoluer les taux de taxes foncières à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

Il n'a pas à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque ce taux reste figé à celui de 2019.

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux 2022	Produits fiscal 2022 à taux constants
Taxe foncière (bâti)	7 529 123 €	23,71 % (9,74+13,97)	1 785 155 €
Taxe foncière (non bâti)	44 183 €	56,23 %	24 844 €
Taxe d'habitation RS	737 519 €	11,81 % (taux figé de 2019)	87 101 €
Coefficient correcteur			287 183 €

**Total 2 184 283 €**

#### ⇒ **Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération du Pays de Gex**

Pour rappel, suite au passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération du pays de Gex perçoit l'ensemble des produits de fiscalité professionnelle et reverse aux communes membres une attribution de compensation.

**L'attribution de compensation** est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les eaux pluviales

**Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 €**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **5 011 332,41 €** dont 4 657 844,90 € d'opérations réelles et 353 487,51 € d'opérations d'ordre.

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2019 :**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	996 802,47	1 070 743,90	1 114 723,91	1 162 156,85
Charges de personnel	2 310 896,86	2 294 948,32	2 353 371,61	2 640 899,72
Atténuations de produits	325 982,00	321 598,00	312 072,00	307 641,00
Autres charges de gestion courante	312 007,56	293 217,39	355 971,78	345 372,75
Charges financières	267 217,15	241 179,67	220 894,94	201 774,58
Dépenses imprévues				
Charges exceptionnelles	6 662,70	3 880,04	2 423,00	-110,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections ( <i>dont amortissements</i> )				353 487,51
Dotations provisions semi-budgétaires (créances irrécouvrables)	0,00	0,00	3 266,51	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 219 568,74 851,58/hab</b>	<b>4 225 567,32 849,87/hab</b>	<b>4 362 723,75 879,58/hab</b>	<b>5 011 332,41 1 017,53/hab</b>

**La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 2 226 174,56 €**

**Personnel municipal : effectifs de la collectivité**

	Effectifs décembre 2022
Administratif	15
Périscolaire	24
Entretien	11
Maternelle	9
Police	4
Techniques	12
<b>Total</b>	<b>75</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **2 479 297.38 €** dont 611 378.84 € d'excédent d'investissement 2021, 654 748.45 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2021, 859 682.58 € d'opérations réelles et 353 487.51 € d'opérations d'ordre.

Article 1068	Affectation excédent de fonctionnement 2021	654 748.45 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA - Taxe d'aménagement)	685 150.22 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	174 182.36 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	350.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	353 487.51 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	0.00€
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté de 2021	611 378.84 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 479 297.38 €</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **1 050 157.48 €** et ne concerne que des opérations réelles.

Chapitre 16	Remboursements des emprunts	578 555.92 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	99 612.44 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	290 943.12 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 282.16 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 763.84 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales dans la section (opérations d'ordre)	0.00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté de 2021	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 050 157.48 €</b>

## **Les autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP)**

<b>Identification de l'autorisation de programme</b>	<b>Montant Total de l'autorisation de programme ( en € TTC)</b>	<b>Réalisations antérieures à 2022</b>	<b>Réalisations 2022</b>	<b>Reste à financer</b>
Réhabilitation ancienne école maternelle	1 676 894,64 €	1 633 594,86 €	0,00 €	43 299,78 €
Aménagement Centre Bourg	2 437 500,61 €	2 415 124,73 €	3 410.16 €	0,00 €
Travaux salle polyvalente	459 617,88 €	425 169,25 €	1 872.00 €	32 576.63 €
Aménagement de Tutegny	450 000,00 €	135 299.69 €	0.00 €	314 700,31 €
Vestiaires Plaine du Vidolet	2 695 400,00 €	45 014.39 €	78 133.68 €	2 572 251.93 €
Déploiement de la vidéoprotection	284 101.20 €	5 400.00 €	5 904.00 €	272 797.20 €

### **Les opérations réelles d'investissement :**

Remboursement du capital de la dette	578 205.92 €
Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations	114 292.45 €
Construction de Vestiaires multi-sports	78 133.68 €
Foncier – urbanisme ( Dont portage foncier du château 75 763,84 €)	75 763.84 €
Bâtiments communaux	61 858.01 €
Mairie – équipements administratifs et techniques	55 119.54 €
Scolaire – périscolaire – extrascolaire	48 235.50 €
Sécurité – incendie	9 560.49 €
Construction d'un gymnase secteur Belle Ferme	8 773.20 €
Mise en place de la vidéoprotection	5 904.00 €

Espaces verts – forêts – étang - sport

Travaux Salle polyvalente

3 559.14 €

Aménagement du Centre Bourg

3 410.16 €

Cimetière – église –cure

2 075.17 €

Dépôts de garanties

350.00 €

**La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 1 429 139.90 €**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DÉGAGE UN EXCÉDENT DE CLÔTURE DE 3 655 314.46 €.**

## 2. Les principaux ratios

Informations financières -ratios	Cessy	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles fonctionnement/population	1 017,53	900,00
Produit impositions directes/population	445,21	463,00
Recettes réelles fonctionnement/population	1 469,55	1043,00
Dépenses d'équipement brut/population	213,23	302,00
Encours de dette/population	1 020,68	728,00
DGF/population	34,50	147,00

## 3. Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	4 688 806.27	4 606 487.21	4 858 557.66	5 163 129.48	5 415 392.96	5 352 744.15	7 237 506.97
Dépenses réelles de fonctionnement	3 762 270.48	3 859 567.17	4 138 236.06	4 219 568.74	4 225 567.32	4 359 457.24	5 011 332.41
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>926 535.79</b>	<b>746 920.04</b>	<b>720 321.60</b>	<b>943 560.74</b>	<b>1 189 825.64</b>	<b>993 286.91</b>	<b>2 226 174.56</b>
Intérêts de la dette	325 835.73	307 346.58	289 051.08	265 605.70	245 008.92	223 501.52	203 687.55
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 252 371.52</b>	<b>1 054 266.62</b>	<b>1 009 250.12</b>	<b>1 209 166.44</b>	<b>1 434 834.56</b>	<b>1 216 788.43</b>	<b>2 429 862.11</b>
Remboursement du capital de la dette	519 667.69	537 083.90	935 427.53	584 134.50	590 193.95	570 921.28	578 205.92
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>406 868.10</b>	<b>209 836.14</b>	<b>-215 105.93</b>	<b>359 426.24</b>	<b>599 631.69</b>	<b>422 365.63</b>	<b>1 647 968.64</b>

Capacité de désendettement : état de la dette au 31/12/2022 sur épargne brute : 2.26

État de la dette au 31/12/2022 : 5 026 844,07 €